



HAL
open science

Partenariat et compromis

Alicia Jacquot

► **To cite this version:**

Alicia Jacquot. Partenariat et compromis. Les Cahiers pédagogiques. Coll. hors-série numériques, 2021, 570. hal-03344053

HAL Id: hal-03344053

<https://hal.science/hal-03344053v1>

Submitted on 16 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Partenariat et compromis

Une enquête sur les rapports entre professionnels du décrochage scolaire, qui confronte la vision de l'Éducation nationale et celle de l'éducation populaire, dans le cadre des ateliers relais mis en place pour les collégiens. Comment des acteurs issus de deux mondes sociaux pensés comme différents, voire opposés, peuvent coopérer dans le cadre de ce dispositif ?

Mis en place en 2002, les « Atelier relais » accueillent en leur sein, durant sept à onze semaines, des élèves repérés par les acteurs éducatifs du collège comme étant en situation de décrochage scolaire. Les élèves intègrent alors l'atelier relais et sont pris en charge par des enseignants coordonnateurs, chargés des activités de remédiation scolaire et des animateurs, proposant des activités (bois, peinture, etc.) sur des créneaux qui leur sont réservés. À la fin de la session, l'élève peut retourner dans sa classe d'origine ou être orienté vers le monde professionnel.

Je conduis une enquête sur les rapports qui s'exercent, dans ce dispositif de lutte contre le décrochage scolaire, entre les acteurs de deux mondes sociaux : l'Éducation nationale et l'éducation populaire, Ligue de l'enseignement, Ceméa (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) et Francas. Pour ce faire, j'ai réalisé des entretiens avec les acteurs de trois ateliers relais différents (dans une grande ville, une petite ville rurale et une ville de montagne¹) et des observations au sein de la classe et des établissements scolaires.

UNE OPPOSITION ENTRE LES LOISIRS ET LE SCOLAIRE

Tout d'abord, faisons le point sur la perception que les acteurs ont de ces deux mondes. Chez les acteurs organisationnels comme les chefs d'établissement, les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO) et les responsables associatifs, les oppositions entre les deux mondes sont très présentes et s'axent souvent sur une rhétorique loisirs versus scolaire :

« Si c'est de l'animation, c'est au Département de prendre ça en charge et qui paie, parce que c'est du complément scolaire et pas le cadre scolaire, moi ça me gêne quand on me propose un travail qu'un enseignant peut faire. [...] On a des élèves en rupture mais ce sont des élèves quand même, le but, c'est pas de faire un centre de loisirs amélioré, c'est pas ça. » (IEN-IO de la grande ville)

Dans cet extrait d'entretien, on perçoit la manière par laquelle les acteurs de l'Éducation nationale mettent à distance le travail des animateurs en le liant aux loisirs et en l'opposant

¹ Les lieux ont été anonymisés afin de ne pas identifier les personnes.

au cadre ou aux attentes scolaires. Les enquêtés s'appuient sur des arguments légalistes et organisationnels afin de démontrer que chaque type d'activité doit être pris en charge par l'un ou l'autre des mondes, comme si le loisir et l'éducatif n'étaient pas conciliables au sein du collège et dans le dispositif. Il en va de même chez les acteurs de l'éducation populaire, qui cherchent à justifier et légitimer leur présence au collège, en complément de la forme scolaire :

« Du coup on sort des sentiers battus des schémas de diplôme d'escaliers et de vases. C'est croire en la capacité des gens à se créer le milieu favorisant, à s'appuyer sur le groupe, le projet et c'est aussi partir du principe que tout est éducation. L'éducation populaire c'est ça aussi, c'est que si tout est éducation tous les moments sont éducatifs. » (Responsable associatif de la grande ville)

LE « FORMATAGE » DES COMPORTEMENTS

On constate ici l'importance pour les associations de mettre en avant la plus-value des actions qu'elles proposent, en reliant l'éducation populaire à la notion d'éducatif, pensée absente chez certains acteurs de l'Éducation nationale. Ainsi, ce responsable réinjecte de la légitimité dans les activités menées par les animateurs (comme « l'atelier bois » qui permet de faire travailler les élèves sur les mathématiques et découvrir la menuiserie par exemple) et revendique sa part de travail dans l'éducation des élèves au même titre que les enseignants. Ce discours est renforcé par l'histoire commune des deux mondes, présentée comme étant conflictuelle. Au niveau opérationnel (animateurs, assistants d'éducation (AED) et enseignants coordonnateurs), de manière générale, les acteurs ont une perception négative de l'Éducation nationale, excepté les enseignants ou les aspirants enseignants. Pour eux, l'Éducation nationale, le système éducatif est trop strict, trop cloisonné, pas assez ouvert sur le monde. En effet, les animateurs parlent plus de « *formatage* » des comportements des élèves et des professionnels, dans une forme de dénonciation de la forme scolaire, propre aux travailleurs sociaux⁽¹⁾:

« Moi je suis animatrice, je suis pas à l'armée, je suis pas prof. Oui j'ai une tenue à avoir, professionnelle mais un moment donné si je veux mettre mon pied là, je le mettrai là. Mais au collège je réfléchirai deux fois avant de le faire, tu vois, c'est plus en termes de comportement on est moins libres. J'ai l'impression tu es obligée d'être un petit peu formatée dans le cadre du collège. » (Animatrice de la petite ville rurale)

Le terme de « formatage » revient beaucoup dans le discours des animateurs pour dénoncer notamment les enseignants et le comportement qu'ils doivent adopter face aux élèves. Pour eux, ces règles sont des contraintes professionnelles qui n'existent pas, ou moins, dans le monde de l'animation. En revanche, l'opposition entre les mondes est marquée et diffère selon les statuts. Il existe peu de marge de compromis dans le discours des animateurs et des assistants.

Le compromis se retrouve en la personne de l'enseignant coordonnateur, qui souvent n'oppose pas autant les deux mondes. Ces enseignants ou enseignantes perçoivent ce partenariat d'un bon œil et n'ont pas d'avis aussi tranché en ce qui concerne les associations, même s'ils évoquent quelques difficultés lorsqu'il s'agit de préparer les élèves à l'intervention associative, car le cadre est présenté comme « nécessairement plus souple », selon les termes d'une enseignante coordonnatrice. Pour eux, tout est une question de dosage entre les deux mondes, mais ils ne font pas forcément état d'une incompatibilité :

« C'est vrai que la réinsertion post-décrochage coute beaucoup d'énergie en moyens humains notamment, les moyens humains qui sont mis en place pour éviter ça, pour cette prévention, à mes yeux, ils sont justifiés. Alors idéalement, il faudrait vraiment aller à la base, à l'origine des difficultés, ça c'est sûrement des éléments qui échappent à l'Éducation nationale, parce qu'elle se centre trop sur les apprentissages et pas le reste, ce qui justifie l'intervention des associations. » (Enseignant coordonnateur de la petite ville rurale)

DES ÉLÈVES « HORS NORMES SCOLAIRES »

L'autre élément produisant du compromis entre ces acteurs, ce sont les représentations qu'ils ont sur les publics accueillis en atelier relais. En effet, au sein de ces dispositifs, apparaissent des populations stigmatisées (population issue de l'immigration, population gitane, etc.), par des normes sociales établies, qui vont se transformer en normes scolaires au sein de l'établissement. Ainsi, l'atelier relais prend la forme d'un dispositif de gestion des élèves « hors normes scolaires » voire « hors normes sociales » Martine Kherroubi, Mathias Millet et Daniel Thin, *Désordre scolaire: l'école, les familles et les dispositifs relais*, éditions Pétra, 2015. :

[À propos des élèves gitans du collège] « *Il y a deux choses, il y a que l'école n'a aucune importance et il y a un refus je dirais viscéral chez eux de s'intégrer, ça c'est clair. Je veux dire on est gitan on reste gitan, on est d'abord gitan. Réussir à l'école c'est ne plus être gitan, donc c'est pas bien.* » (Chef d'établissement de la petite ville rurale)

Cet enjeu très vif soulève la question de l'adaptation des acteurs éducatifs à de telles populations et aux discours stigmatisants dont elles sont l'objet :

[À propos des élèves issus des quartiers populaires représentant 98% des élèves accueillis sur cet atelier relais en 2017-2018] « *Ces-gamins-là quand même ils sont vachement détruits psychologiquement, ils ont des trucs. [...] Après c'est quand même un public décrocheur, là où c'est dévoyé, c'est que c'est les plus tarés et des tarés qu'on envoie là parce qu'ils ne savent pas quoi en faire.* » (Responsable associatif de la grande ville)

Ce qui a comme effet auprès des acteurs du dispositif de créer du compromis, en renforçant leurs discours sur le bien-fondé des ateliers relais et de leurs effets sur les élèves, mais également de les faire travailler sur des savoir-être plus que sur des savoirs scolaires. Certes, ces discours ne sont pas uniformes, cependant, ils présentent certaines similitudes stigmatisantes. Même si ces acteurs se revendiquent comme différents tant dans les pratiques que dans les valeurs et les attentes vis-à-vis du dispositif, ils présentent une caractéristique commune ; celui d'être des « *entrepreneurs de morale* »⁽²⁾ vis-à-vis de ces élèves.

ENTREPRENEURS DE MORALE

Tout d'abord, il faut rappeler que l'entrepreneur de morale n'est pas motivé par une intention mauvaise ; bien au contraire, il ou elle veut améliorer l'existence des personnes dont il s'occupe. La plupart des acteurs et actrices de ce dispositif s'entendent sur ce sujet et iront dans ce sens dans leurs déclarations, puisqu'ils partent du principe que les élèves ont des problématiques sociales fortes et qu'il faut les aider, voire les « *sauver* ». C'est ce que Howard Becker appelle « *la croisade humanitaire* ». Afin de poursuivre cette analyse, on peut considérer qu'à l'instar des psychiatres convoqués par les associations de lutte contre les « *déviances* » sexuelles et autres, les associations d'éducation populaire peuvent faire figure d'expertes du traitement des problématiques sociales liées à la jeunesse, c'est l'une des raisons pour lesquelles elles ont été appelées à travailler dans ce dispositif.

Il existe donc des divergences entre les acteurs de ces deux mondes, sur la place qu'ils peuvent avoir au sein du dispositif mais également sur la plus-value des interventions des associations d'éducation populaire au collège. Cela favorise des discours d'opposition, notamment sur l'axe loisirs/éducatif. Cependant, ces oppositions sont discursives et les acteurs arrivent à trouver des compromis sur le terrain, dans les représentations qu'ils ont des élèves accueillis en atelier relais. Ils se muent ainsi en entrepreneurs de morale de la forme scolaire, même si leurs responsabilités peuvent parfois être sources de pression dans le travail, tant la tâche demandée revêt une importance forte pour eux, mais qui s'avère être très complexe à réaliser. C'est pour cela que les acteurs plus anciens dans le dispositif désespèrent de la répétition des problématiques sociales et que le dispositif perdure dans le temps, tout en subissant un fort *turn over*. ■

ALICIA JACQUOT

Doctorante en sociologie à Aix Marseille Université

¹ Jacques Ion et Jean-Paul Tricart, *Les Travailleurs sociaux*, La Découverte, 1998.

2 Howard S. Becker, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, éditions Métailié, 1985.